



Ordre
des Sages-Femmes
du Québec

Ordre des sages-femmes du Québec
RÔLE D'AUDIENCE
DÉCEMBRE 2015

Parties et n° dossier	Nature de la plainte	P : proc. de la plaignante I : proc. de l'intimée	Conseil	Nature de l'audition	Date de l'audience, heure et lieu
<i>Anne Goubayon, sage-femme, syndique</i> c. <i>Trista Joy Leggett, sage-femme</i> N° 44-12-00003	Omission et/ou négligence dans la surveillance des signes vitaux (Normes de pratique professionnelle des sages-femmes, art. 7 <i>Code de déontologie des sages-femmes</i>) Faire défaut et/ou négliger d'initier une consultation auprès d'un médecin (art. 1 de l'annexe III du <i>Règlement sur les cas nécessitant une consultation d'un médecin ou un transfert de la responsabilité clinique à un médecin</i>)	P : Me JoAnn Zaor, avocate Ferland Marois Lanctôt I : Me Marie-Claude St-Amant, avocate Malençon Marceau Grenier et Sciortino	Me Réjean Blais, avocat, Président Katie Drolet, sage-femme, membre Marie-Andrée Martineau, sage-femme, membre	Audition sur sanction	Le 16 décembre 2015, à 9 h 30, à l'Hôtel Holiday Inn Select Montréal Centre-ville au 99, avenue Viger Ouest, à Montréal, salle Ibiscus B.

Parties et n° dossier	Nature de la plainte	P : proc. de la plaignante I : proc. de l'intimée	Conseil	Nature de l'audition	Date de l'audience, heure et lieu
	Tenue de dossiers (art. 3 du <i>Règlement sur les dossiers et le cabinet de consultation d'une sage-femme</i> , normes de pratique professionnelle des sages-femmes, art. 7 <i>Code de déontologie des sages-femmes</i>)				

Me Sylvie Lavallée, secrétaire du Conseil de discipline